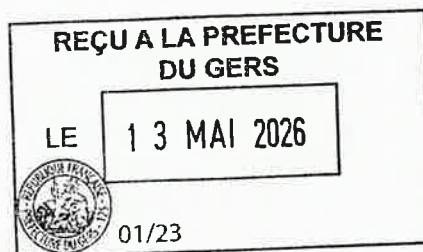




POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne



PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL
Mardi 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à 15 heures à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI (*en application de l'article L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales*).

Etaient présents :

Délégués titulaires par ordre alphabétique

EPCI	Noms prénoms	Présent	Procuration à
CCGT	ABADIE Muriel	Abs	
3CAG	ARIES Gérard	X	
CC SAVES	BELARD Patrick	X	
CCGT	BEYRIES Gérôme	X	
CCBL	BET Patrick	Abs	
CC SAVES	DANFLOUS Michèle	X	
CCGT	DELIX Julien	X	
CCLG	GUARDIA MAZZOLENI Ronny	X	
CC SAVES	MAGNOAC Sandie	X	
CCGT	PAQUIN Frédéric	X	
CCBL	SAGANSAN Jean-Jacques	Abs	
CCLG	SCHMIDT Edouard	X	
CCLG	SCUDELLARO Alain	X	
3CAG	SILHERES Jean-Luc	X	
CCBL	VARIN Sylvie	X	
CCLG	VIGNEAU Julien	Abs	
3CAG	VILLENEUVE Franck	X	

Délégués suppléant par ordre alphabétique

EPCI	Noms prénoms	Présent
CCGT	ALAUX Marie	Abs
CC SAVES	AUGUSTE Caty	Abs
CCLG	BARRIEU Cyrille	X
CC SAVES	BEGUE Mathieu	Abs
CCLG	BOBBATO Grégory	X
CCGT	BRISARD Rémy	X
CCLG	CARPENTIER René	Abs
CC SAVES	DE MALVINSKY Marie	Abs
CCBL	HALBAUT Thierry	X
CCBL	LAGARDERE Régis	X
CCBL	LAHILLE Bertrand	Abs
3CAG	MAGGIORANI Jean-Louis	Abs
CCLG	MARROCQ Patricia	Abs
CCGT	PETRUS Denis	Abs
3CAG	PONTY Aurélie	X
3CAG	ROEHRIG Gérard	X
CCGT	ROUBERT Patricia	Abs

Autres personnes présentes :

Aurélie BEGOU, Coordinatrice du PETR, Cheffe de projet culturel
Christelle AUBIAN, Gestionnaire programme Leader,
Jacqueline MATÛRI, Responsable administrative et comptable

Date de la convocation : 04/05/2026

La présidence de la séance est assurée par le doyen d'âge jusqu'à élection du président
(*article L.5211-9 dernier alinéa CGCT*)

Doyen d'âge des délégués syndicaux titulaires : Gérard ARIES

Un secrétaire de séance est nommé : Sylvie VARIN

INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

Gérard ARIES, doyen d'âge des délégué syndicaux rappelle que le Conseil Syndical est composé de 17 sièges, répartis comme suit :

EPCI	Nombres de Titulaires	Nombres de suppléants
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	4	4
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	3	3
Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone	3	3
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	4	4
Communauté de communes du Savès	3	3
TOTAL	17	17

Il procède à l'appel nominal des délégués élus par les EPCI pour siéger au PETR Pays Portes de Gascogne.

Il constate que le conseil syndical est complet, l'ensemble des sièges étant pourvus (*article L.2122-8, L.5111-2 et L.5711-1 CGCT*).

Il constate que le quorum est réuni. Celui-ci étant fixé au minimum à 9 membres présents.

Procurations : Néant

Il déclare les membres du conseil syndical installés dans leurs fonctions, comme suit :

EPCI	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CC Lomagne Gersoise	GUARDIA-MAZZOLENI Ronny SCHMIDT Edouard SCUDELLARO Alain VIGNEAU Julien	BARRIEU Cyrille BOBBATO Grégory CARPENTIER René MARROCQ Patricia
CC Bastides de Lomagne	SILHERES Jean-Luc BET Patrick SAGANSAN Jean-Jacques	LAHILLE Bertrand HALBAUT Thierry LAGARDERE Régis
CC Coteaux Arrats Gimone	ARIES Gérard VILLENEUVE Franck VARIN Sylvie	PONTY Aurélia MAGGIORANI Jean-Louis ROEHRIG Gérard
CC Gascogne Toulousaine	ABADIE Muriel BEYRIES Gérôme DELIX Julien PAQUIN Frédéric	ALAUX Marie BRISARD Rémy PETRUS Denis ROUBERT Patricia
CC Savès	MAGNOAC Sandie DANFLOUS Michèle BELARD Patrick	DE MALVINSKY Marie AUGUSTE Caty BEGUE Mathieu

ELECTION DU PRESIDENT

Gérard ARIES, doyen d'âge invite le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il rappelle que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (*article L.5211-10 du CGCT*)

Il propose de désigner deux assesseurs afin d'assurer le bon déroulement des élections : Aurélia PONTY et Gérard ROHRIG ont été désignés.

Il procède à l'appel des candidatures pour la présidence du PETR.

Sont candidats : GUARDIA MAZZOLENI Ronny, VILLENEUVE Franck

A l'appel de leur nom, chaque délégué reçoit une enveloppe et un bulletin vierge à compléter. Il dépose dans l'urne l'enveloppe fermée, sous le contrôle du président doyen d'âge et signe la feuille d'émargements du scrutin.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 9 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUARDIA MAZZOLENI Ronny	8	huit
VILLENEUVE Franck	9	neuf

~~**Résultats du deuxième tour de scrutin :**~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0~~

~~Nombre de votants (enveloppes déposées) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls :~~

~~Nombre de suffrages exprimés :~~

~~**Majorité absolue des suffrages exprimés : voix**~~

~~| Nom et prénom des candidats | Nombre des suffrages obtenus | |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |~~

~~**Résultats du troisième tour de scrutin :**~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0~~

~~Nombre de votants (enveloppes déposées) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls :~~

~~Nombre de suffrages exprimés :~~

~~| Nom et prénom des candidats | Nombre des suffrages obtenus | |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |~~

Franck Villeneuve ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le président nouvellement élu préside le reste de la séance.

Il invite le conseil syndical à délibérer pour fixer le nombre de vice-présidents et des « autres membres » du bureau du PETR.

DETERMINATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS ET DES « AUTRES MEMBRES » DU BUREAU

Le président indique que le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents (*4 pour un effectif de 17*).

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. (*5.1 pour un effectif de 17*) (*article L.5211-10 CGCT*).

Le nombre des autres membres du bureau n'est pas limité par les textes.

Le président rappelle qu'en application des délibérations antérieures, le bureau du PETR est composé de la manière suivante :

- **le président,**
- **4 vice-présidents**
- **5 élus supplémentaires**

Le Président propose aux membres du conseil syndical de fixer le nombre total de vice-présidents du bureau à quatre et le nombre des « autres membres » du bureau à cinq.

VU le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **De fixer** le nombre des membres du bureau à dix (le président, quatre vice-présidents et cinq autres membres)

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Après la détermination du nombre des vice-présidents du bureau, le président invite le conseil syndical à procéder à leur élection.

Il rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (*article L.5211-10 CGCT*).

Election du 1er vice-président

Est candidate : Sandie MAGNOAC

A l'appel de leur nom, chaque délégué reçoit une enveloppe et un bulletin vierge à compléter. Il dépose dans l'urne l'enveloppe fermée, sous le contrôle du président et signe la feuille d'émargements du scrutin.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandie MAGNOAC	17	Dix-sept

~~**Résultats du deuxième tour de scrutin :**~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0~~

~~Nombre de votants (enveloppes déposées) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls :~~

~~Nombre de suffrages exprimés :~~

~~**Majorité absolue des suffrages exprimés : voix**~~

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

~~**Résultats du troisième tour de scrutin :**~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0~~

~~Nombre de votants (enveloppes déposées) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls :~~

~~Nombre de suffrages exprimés :~~

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Sandie Magnoac est proclamée 1^{er} vice-présidente et est immédiatement installée.

Election du 2^{ème} vice-président

Est candidat : Frédéric PAQUIN

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric PAQUIN	17	Dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Frédéric Paquin est proclamé 2^{ème} vice-président et est immédiatement installé

Election du 3^{ème} vice-président

Est candidat : Alain SCUDELLARO

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain SCUDELLARO	17	dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Alain SCUDELLARO est proclamé 3^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 4^{ème} vice-président

Est candidat : Jean-Luc SILHERES

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc SILHERES	17	dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Jean-Luc SILHERES est proclamé 4^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 5^{ème} vice-président

Sont/Est candidat(s) :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Après la détermination du nombre des « autres membres » du bureau, le président invite le conseil syndical à procéder à leur élection.

Il rappelle que les « autres membres » du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président, et les vice-présidents (*article L.5211-10 CGCT*).

Le Président informe que Monsieur Patrick BET a préalablement déclaré se porter candidat au titre d'un autre membre du bureau. Il convient de définir à quel rang (1^{er} à 5^{ème})

Election du 1^{er} membre du bureau

Est candidat : Edouard SCHMIDT

A l'appel de leur nom, chaque délégué reçoit une enveloppe et un bulletin vierge à compléter. Il dépose dans l'urne l'enveloppe fermée, sous le contrôle du président et signe la feuille d'émargements de participation au scrutin.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Edouard SCHMIDT	17	Dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Edouard SCHMIDT est proclamé 1^{er} membre du bureau et est immédiatement installé.

Election du 2^{ème} membre du bureau

Est candidat : Patrick BELARD

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BELARD	17	Dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Patrick BELARD est proclamé 2^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé

Election du 3^{ème} membre du bureau

Est candidat : Jean-Louis MAGGIORANI

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 17

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis MAGGIORANI	17	Dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Jean-Louis MAGGIORANI est proclamé 3^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé

Election du 4^{ème} membre du bureau

Est candidat : Patrick BET

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BET	17	Dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

--	--	--

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Patrick BET est proclamé 4^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé

Election du 5^{ème} membre du bureau

Est candidat : Gérôme BEYRIES

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17 voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérôme BEYRIES	17	Dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue des suffrages exprimés : voix

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Gérôme BEYRIES est proclamé 5^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, le président fait la lecture de l'article L1111-1-1 du CGCT créé par la Loi n°2015-366 du 31 mars. Cette lecture si elle est obligatoire, ne fait pas l'objet d'une délibération.

Charte de l' élu local

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

Devoirs (article L.1111-13 du CGCT) :

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Droits (article L.1111-14 du CGCT) :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

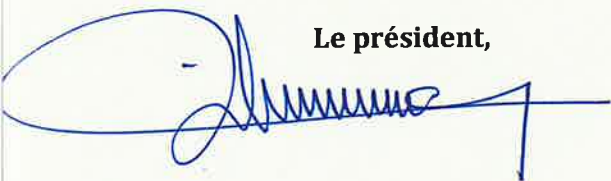
Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

La séance d'installation du conseil syndical du PETR Pays Portes de Gascogne est close à 18 heures

Signatures

Le président,



Le délégué doyen d'âge,



Le secrétaire,



Les assesseurs

Gerard ROETHIG



Aurelia PONTY

